



Réponse du Conseil communal au Conseil général à la question 10-805 du groupe PopVertsSol relative aux plaques commémoratives

(Du 31 octobre 2011)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En date du 29 septembre 2010, le groupe PopVertsSol, par M. Pascal Helle et consorts, a déposé la question écrite suivante :

« Les promeneurs curieux d'Histoire qui découvriront notre ville à l'occasion du Millénaire devront s'armer d'une loupe pour tenter de déchiffrer la plaque signalant la place du Grand Mazel. Quant aux amateurs de Balzac il ne leur servira à rien de se munir d'un dictionnaire de cyrillique : la plaque relatant la rencontre passionnée avec Mme Hanska est devenue indéchiffrable.

Le Conseil communal peut-il nous dire :

S'il compte signaler ce déplorable état de fait à l'Association des anciens communaux qui finance la pose de ces plaques ?

S'il envisage de profiter des festivités du Millénaire pour inciter ladite association à mettre en valeur notre patrimoine historique en installant de nouvelles plaques qui pourraient soit rappeler des figures importantes de Neuchâtel soit des faits qui ont eu notre ville pour théâtre nous pensons par exemple :

aux Editions Ides et Calendes et à leur fondateur Fred Uhler qui en publiant Aragon , Pierre Jean Jouve , Loys Masson pendant la guerre, ont contribué au combat pour la liberté de pensée et d'expression à Jâmes Guillaume, membre fondateur de la première organisation ouvrière internationale, opposant aux thèses autoritaires de Marx, historien, et rédacteur du premier « Dictionnaire de Pédagogie » qui fut la « bible » des premiers instituteurs de l'école laïque de Jules Ferry à Ferdinand Buisson qui enseigna dans ce qui était alors « l'Académie » de notre ville, et qui entres autres distinctions fut un lauréat du Prix Nobel de la Paix en 1927 et l'un des fondateurs de la ligue des Droits de l'Homme. »

Conformément à l'article 62 du Règlement général de la Ville de Neuchâtel, nous vous adressons la présente réponse écrite.

1. Historique de la Fondation

La Fondation pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de la Ville de Neuchâtel a été constituée le 9 février 1973 par d'anciens conseillers communaux. Au départ, elle a été dotée d'un capital de cinquante mille francs. Chaque membre de la Fondation versait annuellement, à titre personnel, le montant de 100 francs.

Les organes de la Fondation sont : le Conseil de Fondation, le Comité et les vérificateurs de comptes. Le pouvoir supérieur est exercé par le Conseil de Fondation, lequel comprend de droit tous les anciens membres du Conseil communal de Neuchâtel, ainsi que deux membres du Conseil communal de Neuchâtel, désignés par lui et choisis dans son sein.

2. Buts de la Fondation

La Fondation a pour but principal de protéger et valoriser le patrimoine historique de Neuchâtel, à savoir les bâtiments publics et privés, avec leur contenu et leurs abords, les monuments, les œuvres d'art, les manuscrits qui méritent et requièrent cette intervention. Ses statuts précisent qu'elle doit agir en accord avec le Conseil communal également soucieux de cette sauvegarde et valorisation

3. Liquidation de la Fondation

Lors de son assemblée du 11 février 2011, les représentants ont voté à l'unanimité la liquidation de la Fondation et nommé les liquidateurs. Cette décision s'appuie essentiellement sur un constat : l'existence de la fondation n'est, de nos jours, plus jugée pertinente, notamment au vu de ses faibles moyens financiers.

Lors de cette assemblée, les membres de la Fondation ont été saisis de votre demande. Ils ont décidé que seraient assumés les frais de réparation et de remise en état des 2 plaques indicatrices abîmées, celle « Du Grand Mazel » et celle du « Jardin du Prince », qui relate la rencontre entre Balzac et Mme Hanska. Il a aussi été décidé qu'au vu de la situation, il ne serait plus posé de nouvelles plaques.

Les travaux de rénovation des deux plaques précitées ont été récemment commandés.

4. Entretien des plaques

Depuis la dissolution de la Fondation, le Corps de police s'est occupé à répertorier et à établir un fichier avec photos des 25 plaques commémoratives qui ont été posées ces dernières années en ville de Neuchâtel. Sur le principe, un contrôle est fait deux fois par année et s'il faut entreprendre un nettoyage de ces dernières, il est effectué par le Service de la voirie. Dans les cas où il est nécessaire de restaurer des plaques, il est fait appel à une vitrerie pour la plaque en verre protectrice et une entreprise pour ce qui est de la plaque avec le texte. Côté finance, le prix d'une plaque avec le verre de protection a un coût d'environ 1'100 francs.

5. Conclusion

Nous entrons en matière pour étudier la pose de nouvelles plaques. Un groupe de travail sera constitué d'ici fin 2011 afin qu'il nous fasse des propositions et étudie celles faites dans la question.

Comme vous, nous sommes attachés à la valorisation de notre patrimoine et sensibles à la présence des plaques commémoratives, témoins de notre histoire.

Cette réponse est aussi pour nous l'occasion de remercier les membres de la Fondation pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de la Ville de Neuchâtel. Leur engagement depuis 1973 a permis de mettre en valeur le patrimoine de notre ville et nous leur en sommes reconnaissants.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse à la question écrite 10-805.

Neuchâtel, le 31 octobre 2011

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Alain Ribaux

Rémy Voirol

